

COMMUNE DE
SAINT-GENCE
87510

DELIBERATION N° 15-2026

Votée le 19 mars 2026

COMPTE FINANCIER UNIQUE
BUDGET COMMUNAL

Nombre de Conseillers

Membres : 16

Présents : 16

Représentés : 4

Votants : 15

Exprimés : 15

Pour : 15

Contre : -

L'an deux mille vingt-six,

Le dix-neuf mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gence, dûment convoqué (le 9 mars 2026), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge ROUX, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique BARINOTTO, Mme Marie-Laure CHARLEUX, Mme Floriane CLOUX, M. Philippe CORTES, M. Jean-Luc DUFOUR, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Catherine GUILHEM, M. Lionel GUILLOT, M. Thierry LACHAISE, M. Joël LAURIERE, Mme Sylvie LAVALLADE, Monsieur Mathieu MEYZE, M. Serge ROUX.

REPRESENTÉS : Mme Sylvie REFANCHE par Mme Catherine GUILHEM
Mme Marie-Claire DUPIC par Mme Véronique BARINOTTO
Mme Cécile FOUGERAS par M. Jean-Luc DUFOUR
Mme Marie-Laure CHARLEUX par M. Jean-Pierre FLOC'H

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Pierre FLOC'H

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis de la commission des Finances,

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU devient obligatoire pour toutes les communes à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

EXECUTION DU BUDGET		
	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS - Fonctionnement	1 480 336,47€	1 802 684,24 €
REALISATIONS - Investissement	146 235,71 €	347 571,62 €
REPORT N-1 - Fonctionnement (002)		218 646,16 €
REPORT N-1 – Investissement (001)	169 160,29€	
TOTAL (Réalisations + Report)	1 795 732,47 €	2 368 902,02 €
TOTAL RAR Investissement	511 389,76 €	75 500,00 €
RESULTAT CUMULE - Fonctionnement	1 480 336,47 €	2 021 330,40€

RESULTAT CUMULE - Investissement	826 785,76 €	423 071,62 €
TOTAL CUMULE	2 307 122,23 €	2 444 402,02 €

DETAIL DES RESTES A REALISER		
DEPENSES		
2313	Préau Sportif	511 389,76 €
	Total 2313	511 389,76 €
	TOTAL DEPENSES	511 389,76 €
RECETTES		
1381	DETR – Préau sportif	52 500,00€
	Total 1381	52 500,00 €
1383	Subvention CD87 – Préau sportif	23 000,00€
	Total 1383	23 000,00 €
	TOTAL RECETTES	75 500,00 €

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le Compte Financier Unique 2025,

ARTICLE 2 : de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

ARTICLE 3 : de préciser qu'ils seront portés au Budget Primitif 2026.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : Publication ou notification faite le : Envoyé en préfecture le 19/03/2026 Reçu en préfecture le 19/03/2026 Publié le ID : 087-218714301-20260319-152026-DE
--

POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENCE, le 19 MARS 2026
LE MAIRE,

SERGE ROUX

COMMUNE DE
SAINT-GENCE
87510

Nombre de Conseillers

Membres : 16

Présents : 16

Représentés : 4

Votants : 16

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : -

DELIBERATION N° 16-2026

Votée le 19 mars 2026

AFFECTATION DES RESULTATS
2025

BUDGET COMMUNAL

L'an deux mille vingt-six,

Le dix-neuf mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gence, dûment convoqué (le 9 mars 2026), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge ROUX, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique BARINOTTO, Mme Marie-Laure CHARLEUX, Mme Floriane CLOUX, M. Philippe CORTES, M. Jean-Luc DUFOUR, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Catherine GUILHEM, M. Lionel GUILLOT, M. Thierry LACHAISE, M. Joël LAURIERE, Mme Sylvie LAVALLADE, Monsieur Mathieu MEYZE, M. Serge ROUX.

REPRESENTÉS : Mme Sylvie REFANCHE par Mme Catherine GUILHEM

Mme Marie-Claire DUPIC par Mme Véronique BARINOTTO

Mme Cécile FOUGERAS par M. Jean-Luc DUFOUR

Mme Marie-Laure CHARLEUX par M. Jean-Pierre FLOC'H

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Pierre FLOC'H

Après avoir entendu le Compte Financier Unique 2025, qui présente les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Report déficitaire N-1		Report déficitaire N-1	-169 160,29
Report excédentaire N-1	218 646,16	Report excédentaire N-1	
Dépenses de l'exercice	1 480 336,47	Dépenses de l'exercice	146 235,71
Recettes de l'exercice	1 802 684,24	Recettes de l'exercice	347 571,62
Résultat Recettes - Dépenses	322 347,77	Résultat Recettes - Dépenses	201 335,91
Résultat de l'exercice	540 993,93	Résultat de l'exercice	32 175,62
		Restes à réaliser dépenses	-511 389,76
		Restes à réaliser recettes	75 500,00
		Solde restes à réaliser	-435 889,76
Résultat cumulé de la section	540 993,93	Résultat cumulé de la section RAR compris	-403 714,14
Montant à prendre en compte pour l'affectation de résultat	540 993,93	Montant à prendre en compte pour l'affectation de résultat	-403 714,14

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	540 993,93
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (c/1068)	-403 714,14
Solde disponible affecté à la ligne 002	137 279,79

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le :

Publication ou notification faite le :

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 087-218714301-20260319-162026-DE

S'LO

POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENCE, le 19 MARS 2026
LE MAIRE,

Serge ROUX



**COMMUNE DE
SAINT-GENCE
87510**

Nombre de Conseillers

Membres : 16

Présents : 16

Représentés : 4

Votants : 16

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : -

DELIBERATION N°17-2026

Votée le 19 mars 2026

**REMBOURSEMENT
ACOMPTE RESERVATION
SALLE POLYVALENTE**

L'an deux mille vingt-six,

Le dix-neuf mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gence, dûment convoqué (le 9 mars 2026), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge ROUX, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique BARINOTTO, Mme Marie-Laure CHARLEUX, Mme Floriane CLOUX, M. Philippe CORTES, M. Jean-Luc DUFOUR, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Catherine GUILHEM, M. Lionel GUILLOT, M. Thierry LACHAISE, M. Joël LAURIERE, Mme Sylvie LAVALLADE, Monsieur Mathieu MEYZE, M. Serge ROUX.

REPRESENTÉS : Mme Sylvie REFANCHE par Mme Catherine GUILHEM
Mme Marie-Claire DUPIC par Mme Véronique BARINOTTO
Mme Cécile FOUGERAS par M. Jean-Luc DUFOUR
Mme Marie-Laure CHARLEUX par M. Jean-Pierre FLOC'H

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Pierre FLOC'H

M. le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courriel reçu de Mme RICHARD Jennifer pour l'annulation de la réservation de la salle polyvalente prévue le week-end du 11, 12 et 13 septembre 2026.

M. le Maire expose le remboursement à effectuer:

NOM - Prénom	Date de Réservation	Montant de l'Acompte
RICHARD Jennifer	11 au 13 septembre 2026	100,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : de rembourser l'acompte énuméré ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le :

Publication ou notification faite le :

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 087-218714301-20260319-172026-DE

**POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENCE, le 19 MARS 2026
LE MAIRE,**

SERGE ROUX

